

Le rôle de la constitution

Benoît R. Sorel, février 2024

Des extraits de ce texte ont été publiés dans *L'Express* n° 3790, rubrique du courrier des lecteurs.

Bonjour,

Suite à la lecture des articles de *L'Express* n° 3788 sur la décision de la cour constitutionnelle de modifier certains paragraphes du projet de loi sur l'immigration, je tiens à faire part de ma tristesse.

En effet, la constitution n'est-elle pas un texte qui fixe - entre autre - les grandes lignes de la vie dans notre pays ?

Je suis triste de constater que ces grandes lignes soient devenues floues pour beaucoup de nos élus, d'une part. Car ils contestent la décision de la cour constitutionnelle.

Et je suis triste, d'autre part, de ressentir à quel point la constitution est devenue absente de notre vie quotidienne. La constitution est pourtant le plus précieux de nos biens communs ! Elle fixe le pourquoi et le comment de faire des lois, elle fixe le territoire national et ses subdivisions fonctionnelles. Elle fixe les grandes lignes de la vie dans le pays. Elle remplace les décisions arbitraires des rois qui gouvernaient. C'est ainsi que je la comprends. Mais en réalité, aujourd'hui, il faut des professeurs de droit constitutionnel et une cour constitutionnelle pour comprendre les mots et l'esprit de notre constitution. Il est contradictoire que ce texte fondamental, à la base de tous les autres textes que notre pays puisse produire, ne soit plus accessible et compréhensible par tout le monde.

La démocratie implique de pouvoir énoncer en termes succincts et simples les grandes lignes de la vie en commun. Sans cette simplicité fondamentale, aucun édifice raffiné, abstrait comme concret, ne peut être construit.

De Gaulle a écrit " En France, la meilleure cour suprême, c'est le peuple". Mais il faut éviter qu'un peuple ne devienne sot, sinon la sottise régirait le pays et la décadence s'en suivrait. L'obligation d'instruction est-elle inscrite dans notre constitution ? Un adulte de 18 ans, aujourd'hui, connaît-il par cœur notre constitution ? Manifestement, la réponse est non. Donc une distance existe aujourd'hui entre le peuple et sa constitution, alors qu'ils ne devraient faire qu'un.

Enfin, en tant qu'humaniste, je suis triste que la constitution soit comprise par certains comme un contre-pouvoir face au gouvernement, au sénat, au parlement. Non, selon moi la constitution n'a pas cette vocation. La constitution est un texte fondamental qui ne s'adresse ni au gouvernement, ni au sénat, et pas plus au parlement ou encore au conseil social et économique. La constitution est un cadre indépassable, qui rappelle à chaque individu de la nation que les situations binaires, les situations d'opposition, ne sont pas satisfaisantes : elle rappelle qu'il faut s'adapter et être créatif. On ne peut pas se satisfaire d'une opposition entre un camp des "pour" et un camp des "contre". Le curieux animal hybride et imaginaire qui surplombe l'entrée du conseil constitutionnel, avec ses griffes puissantes, nous indique que l'imagination est la plus grande des forces pour notre pays. Il faut imaginer des nouveaux contextes pour surpasser les dualités stériles. Autrement on se condamne au " toujours plus" ou au "comme avant".

Dans la vie quotidienne, chacun de nous sait trop bien qu'il n'y a jamais que deux choix possibles. La vie est complexe. Et chacun de nous ressent, avec trop peu de netteté hélas, que la constitution doit être cette règle du jeu simple et claire qui garantit pour chacun la devise nationale "liberté, égalité, fraternité". La richesse de la vie dans notre pays, toute de diversité, exige la simplicité fondamentale pour émerger et s'épanouir.

Certes, la constitution ne saurait être simpliste, ce qui amènerait soit au pouvoir des gouvernements totalitaires qui contrôlèrent tous les aspects de notre vie. Ou au contraire des gouvernements laxistes qui inciteraient les citoyens à ne vivre qu'au jour le jour et à préférer les plaisirs au labeur et à l'édification personnelle. Mais aujourd'hui la constitution est compliquée à l'excès ; son étude et son interprétation est devenue une science qui a ses professeurs. Ni simpliste, ni scientifique, il faut une constitution humaniste. C'est l'exigence pour un progrès durable de notre nation.